



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 5 AVRIL 2022

DELIBERATION N°20220405_22

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Vincent de Tyrosse, dûment convoqué le trente mars, s'est réuni en Mairie, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Régis GELEZ, Maire en exercice.

PRESENTS : M. Régis GELEZ, M. Pierre LAFFITTE, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL, M. Régis DUBUS, Mme Christine GAYON, M. Guy LUQUE, Mme Emmanuelle BRESSOUD, M. Jean-Marie LAFITTE, M. Alain LACAVE, Mme Sylvie BARTHELEMY, M. François MARTOUREY, M. Pascal BROCA, Mme Céline WAGNIART, M. Thierry ZALDUA, M. Joffrey ROMAIN, Mme Christelle ELOZEGUY, M. Julien LEROY, Mme Patricia GATEL, Mme Béatrice DUCASSE, Mme Adeline COUMAILLEAU, Mme Marielle LABERTIT, Mme Coralie LECOLIER, Mme Fusilha DESTENABE, M. Daniel GAUYAT, Mme Hélène LASSALLE

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : Mme Patricia MORENO, pouvoir à M. Guy LUQUE ; M. Stéphane JACQUOT, à Mme Emmanuelle BRESSOUD ; M. Gilles DOR, à Mme Marielle LABERTIT ; M. Thomas CASAMAYOU, à Mme Coralie LÉCOLIER.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, Mme Béatrice DUCASSE est nommée secrétaire de séance.

Quorum atteint : conformément à l'article L2121-17 du CGCT, le Conseil Municipal est valablement autorisé à délibérer.

Nomenclature : 7.1.3

Rapporteur : MME MORA-DAUGAREIL

OBJET : FIXATION DES TARIFS DES DROITS DE PLACE DES FORAINS POUR LES FETES LOCALES 2022

Le rapporteur invite l'assemblée à fixer les tarifs des droits de place des forains pour les fêtes locales 2022, conformément aux propositions formulées par les commissions « Finances – Budget participatif » et « Intercommunalité – Administration générale – Jumelage » réunies le 21 mars 2022, telles que répertoriées dans le tableau ci-dessous.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT l'avis des Commissions « Finances – Budgets participatifs » et « Intercommunalité - Administration générale – Jumelage » réunies le 21 mars 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE de fixer pour 2022 les tarifs des droits de place des forains pendant les fêtes locales tels que définis au tableau ci-dessous :

I - FOIRAIL

Atelier	TARIF en vigueur au 01/01/2021 Pour 4 jours maxi	Tarifs proposés à la C° du 21/03/2022	Vote du CM le 05/04/2022
Manège à sensation et autodrome adulte (selon la surface utile)			
0 à 99 m ²	246,00 €	250,00 €	
100 à 149 m ²	300,00 €	300,00 €	
150 m ² et +	372,00 €	350,00 €	
Manège enfantin et autodrome enfant (selon la surface utile)			
0 à 49 m ²	130,00 €	200,00 €	
50 à 99 m ²	209,00 €	250,00 €	
100 m ² et +	242,00 €	300,00 €	
Attractions (selon la surface utile)			
0 à 49 m ²	140,00 €	100,00 €	
50 à 99 m ²	140,00 €	150,00 €	
100 m ² et +	140,00 €	200,00 €	
Tirs (selon la surface utile)			
0 à 49 m ²	99,00 €	100,00 €	
50 à 99 m ²	99,00 €	150,00 €	
100 m ² et +	99,00 €	200,00 €	
Jeux d'adresse - Loteries - Pêche aux canards (selon la surface utile)			
0 à 49 m ²	91,00 €	100,00 €	
50 à 99 m ²	128,00 €	150,00 €	
100 m ² et +	161,00 €	200,00 €	
Forfait punching-ball			
0 à 4 machines		50,00 €	
5 à 9 machines		100,00 €	
10 et +		150,00 €	
Autres (selon la surface utile)			
< à 10 m ²		50,00 €	
10 à 20 m ²		70,00 €	
> à 20 m ²		100,00 €	
Alimentaires (selon la surface utile)			
0 à 69 m ²	252,00 €	250,00 €	
70 m ² et +	252,00 €	300,00 €	
Barbe à papa			
1 stand	25,00 €	30,00 €	
Divers			
Ballons à l'hélium	62,00 €	60,00 €	
Autres	62,00 €	60,00 €	

II - AVENUE NATIONALE

Atelier	TARIF en vigueur au 01/01/2021 Pour 4 jours maxi	Tarifs proposés à la C° du 21/03/2022	Vote du CM le 05/04/2022
Sandwiches	entre 269 et 364	300,00 €	
Confiserie	128,00 €	150,00 €	
Chariot, ballons...	62,00 €	80,00 €	
Articles fêtes	124,00	150,00	

III - ARENES

Atelier	TARIF en vigueur au 01/01/20201 pour 4 jours maxi	Tarifs proposés à la C° du 21/03/2022	Vote du CM le 05/04/2022
Sandwiches	234,00 €	300,00 €	
Confiserie	145,00 €	150,00 €	
Cacahuètes, bonbons, eau...	33,00 €	35€/jour	
Affiches, livres	33,00 €	35€/jour	
Panier pralines intérieur des arènes /panier/jour	38,00 €	40€/jour	

FORFAIT STATIONNEMENT :

Burry	TARIF en vigueur au 01/01/20201 pour 4 jours maxi	Tarifs proposés à la C° du 21/03/2022	Vote du CM le 05/04/2022
1 caravane	21,00 €	25,00 €	
2 caravanes	38,00 €	40,00 €	
3 caravanes	51,00 €	50,00 €	

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de ces tarifs.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La saisine de la juridiction peut se faire par envoi sur papier, dépôt sur place ou en ligne via le site sécurisé : www.telerecours.fr.

Certifié exécutoire

. par transmission au contrôle de légalité le 19/04/2022

N° acquittement : 040-214002842-20220405-20220405_22-DE

. par affichage du 19/04/2022 au 20/06/2022

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme



Le Maire,
Régis GELEZ



Le Maire,
Régis GELEZ

